

Une approche historique du concept de "Nasalité"

Christophe Rey

LESCLaP, Université de Picardie

christophe.rey@u-picardie.fr

<http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/rey/index.html>

ABSTRACT

The present paper provides a brief analysis of the lexicographical history of the concept of "nasalité".

Keywords: Nasalité, History, Lexicography

1. INTRODUCTION

Guidé par nos préoccupations d'historien de la langue sur l'utilité d'un regard diachronique sur les métalangues et notamment sur la métalangue phonétique, nous proposons de nous intéresser ici à l'apparition de la notion de "Nasalité", en insistant notamment sur sa consécration lexicale dans la tradition lexicographique antérieure.

Après avoir rapidement resituées les notions de "Voyelles nasales" et de "Nasalité" dans les premières analyses phoniques d'envergure sur la langue française, nous orienterons notre investigation autour de l'émergence lexicale de cette notion de "Nasalité". Nous verrons ainsi comment et par qui celle-ci a été introduite. Cette introspection nous donnera l'occasion d'insister sur l'apport décisif et pourtant quasiment inconnu des théories sur les sons du grammairien Nicolas Beauzée [18].

2. VERS LA PRISE EN CONSIDERATION DU PHENOMENE DE NASALITE

Travailler sur l'émergence et la consécration scientifique du concept de "Nasalité" en français, nécessite de porter un regard sur les approches théoriques livrées par les premiers savants s'étant intéressés à la description et à la diffusion de la langue française.

Face à l'hégémonie du latin, les savants français du XVI^e siècle ont du "grammatiser" [1] leur langue et ainsi la doter d'une grammaire destinée à fournir une description rigoureuse de ses fonctionnements. Au coeur de ce processus, l'étude des unités phoniques de la langue revêt une ampleur considérable et se traduit notamment par l'émergence de la célèbre "querelle de l'Orthographe". Bien qu'essentiellement orientée autour de l'écart entre la prononciation et l'orthographe [4], l'analyse de la substance phonique du français par Meigret, Ramus, ou Pelletier du Mans, marque les débuts des préoccupations de notre phonétique moderne.

Pour son travail de doctorat, Geneviève Clérico s'est penchée sur la nature des connaissances sur les sons de la langue au XVI^e siècle [5]. C'est précisément aux conclusions que cette dernière livre sur la nasalité que nous nous en remettons ici pour débiter notre analyse :

"A vrai dire sur la notion de 'voyelle nasale' ou 'nasalisée' les anciens sont peu loquaces, sans doute parce que c'est un phénomène peu important en latin, où les séquences *an- en- in- on- un-* ou *am- em- im om- um-* sont articulées avec une autonomie préservée des deux sons, voyelle + consonne. Il faut attendre que les phonéticiens 'modernes' aient en l'oreille une nasalisation effective de ces suites en [ã] [ē] [ō] [œ] sous l'effet des langues vulgaires, pour qu'on fasse des allusions plus systématiques à ce genre d'émission sonore." [5]

Ce commentaire nous permet d'avancer de manière assez schématique mais suffisamment fiable que le concept de "nasalité" n'est pas retenu pas au XVI^e siècle dans la description du système phonique français. L'existence des unités nasales n'est toutefois pas totalement ignorée puisqu'elle fait l'objet d'un certain nombre de considérations aussi intéressantes que celles que nous livrent des savants comme Bovelles, Erasme ou Lancelot. Nous ne détaillerons pas ici ces réflexions et préférons renvoyer au travail précieux de Geneviève Clérico [5].

Ce n'est en fait qu'à la fin du siècle suivant que les réflexions autour de la nasalité vont véritablement émerger [10], avec la parution des travaux de Louis-Courcillon, dit abbé de Dangeau.

En effet, c'est dans les *Essais de grammaire, contenus en trois lettres, d'un académicien à un autre académicien* (1694) que semble pour la première fois émerger le concept de "voyelles nasales" :

"Et ainsi voilà cinq nouvelles voyelles qui s'écrivent en François avec des n, & qui font comme une classe à part. Je les nommerai voyelles sourdes. Je pourrais les appeler voyelles Esclavons, puisque les peuples qui se servent de cette langue, ont des caractères particuliers pour les exprimer. On pourroit aussi les nommer voyelles nazales, puisque le nez a quelque part à leur prononciation : & si vous voulez l'examiner soigneusement, vous verrez que quand vous les prononcez, il se fait quelque petit mouvement dans votre nez." [6]

La prise en compte des voyelles nasales en tant que voyelles véritables va marquer un essor décisif dans la

qualité de la description du système phonique français par les grammairiens futurs. L'apport scientifique des découvertes de l'abbé de Dangeau [18] va en effet considérablement influencer les théories des grammairiens-philosophes du siècle des Lumières et notamment celles de Charles-Pinot Duclos, César-Chesneau Dumarsais et surtout Nicolas Beauzée.

3. LA NASALITE DANS LA LEXICOGRAPHIE FRANÇAISE

3.1. Emergence lexicale du mot "Nasal, e"

Cette réflexion préalable autour de l'émergence d'une conscience puis d'une théorisation véritable de la nasalité dans le système français étant faite, intéressons-nous à présent à l'objet premier de notre étude, à savoir la thématization lexicale du concept de "Nasalité" dans la lexicographie antérieure.

La découverte des unités nasales de notre langue au XVII^e siècle a-t-elle eu un écho dans la lexicographie de l'époque ? Pour tenter de répondre à cette interrogation, regardons dans un premier temps si cette thématization lexicale de la "nasalité" s'est traduite par l'introduction d'un article "Nasal, e" dans nos principaux dictionnaires anciens.

Une telle étude fait apparaître que la première thématization lexicale du mot "Nasal, e" date de la quatrième édition (1762) du *Dictionnaire de l'Académie Française* (désormais *DAF*). Cette consécration lexicale s'est ensuite imposée dans la tradition lexicographique.

Cette thématization s'avère particulièrement surprenante puisque tardive par rapport aux travaux de Dangeau qui évoque les "voyelles nasales" dès 1694. Une explication à ce phénomène pourrait être apportée par le fait que les travaux de Dangeau semblent avoir été ignorés jusqu'à la réédition en 1754 des *Essais de grammaire* dans les *Opuscules sur la langue française* de l'abbé d'Olivet.

3.2. Emergence lexicale du mot "Nasalité"

Nous venons de voir qu'en s'appuyant tardivement sur les découvertes de l'abbé de Dangeau, la lexicographie française n'a thématized l'aspect nasal de certaines de nos unités phoniques qu'à partir de 1762. Intéressons-nous maintenant à ce qui pourrait constituer une étape supplémentaire dans la réflexion de nos prédécesseurs et regardons de plus près l'émergence de la lexie "Nasalité".

L'entrée "Nasalité" n'apparaît pour la première fois qu'en 1771, dans le *Grand vocabulaire français* [16] de Charles-Joseph Panckoucke. Il s'agit donc d'une thématization plus tardive que celle du mot "Nasal, e", mais aussi et surtout d'une thématization étrangement discontinue.

En effet, après son introduction dans le *Grand vocabulaire français*, l'entrée va prendre une consistance scientifique véritable chez Nicolas Beauzée [2] puis s'imposer dans les principaux dictionnaires, à l'exception du *Dictionnaire critique* (1787) de Féraud et des cinquième (1798) et huitième (1932-35) éditions du *DAF*. Ceci peut dans un premier temps mettre en évidence un certain retard dans l'intégration du lexique chez Féraud et chez les académiciens. Toutefois, ce phénomène s'avère plus troublant si nous considérons plus précisément le travail des académiciens.

En retard pour intégrer cette notion dans leur dictionnaire, les quarante immortels consacrent celle-ci dans l'édition de 1835, la reconduisent dans celle de 1878 avant de l'abandonner dans celle de 1932-35 et de la reprendre dans celle de 1992. Bien plus technique que les éditions précédentes, notamment à travers son entrée "Nasal, e" qui rattache désormais ce terme au domaine encore nouveau de la Phonétique et précise que "le français possède quatre voyelles nasales qui sont : an, in, on, un.", la huitième édition du *DAF* marque un choix lexicographique que nous ne nous expliquons pas. Peut-être qu'un élément de réponse peut-être apporté par la nature de la définition de 1992 qui semble faire du mot "Nasalité" un terme vieilli appartenant au siècle des Lumières :

(1)*NASALITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *nasal*. PHON. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. [13]

Revenons à présent à la première définition lexicographique de ce terme "Nasalité".

"NASALITE; substantif féminin. Terme employé par M. l'Abbé d'Olivet, pour désigner le caractère des voyelles nasales. *Par l'aspiration la voix remonte de la gorge dans la bouche, & par a nasalité elle redescend du nez dans la bouche : ainsi le canal de la parole ayant deux extrémités, celle du bas produit l'aspiration, & celle d'en haut produit la nasalité.* [16]

Cette première définition, attestée dans le *Grand vocabulaire français*, contraste avec la technicité de la définition proposée en 1784 dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* de *l'Encyclopédie Méthodique* [17] par Nicolas Beauzée :

"(N.) NASALITE, s. f. Propriété constitutive des sons nasals, qui consiste à faire passer par le nez une partie de l'air nécessaire à la formation de ces sons. M. Harduin est le premier qui, dans ses Remarques diverses, publiées en 1757, & dans d'autres écrits postérieurs, ait risqué le mot de Nasalité ; parce que les termes abstraits sont nécessaires à un grammairien philosophe, qui veut discuter avec précision & prononcer en connoissance de cause. J'en ai fait usage à mon tour dans l'occasion, sans aucun scrupule, parce que ce terme m'a semblé être avoué par l'analogie : partial, animal, brutal, fatal, vassal, général, frugal,

féodal, donnent partialité, animalité, brutalité, fatalité, vassalité, généralité, frugalité, féodalité ; de même nasal peut donner Nasalité. Cependant, l'abbé d'Olivet, dans la nouvelle édition de sa Prosodie française en 1767 (art. III. §. Vj.), emploie le terme de Nasalité avec toutes les précautions qu'exige un terme nouveau risqué pour la première fois ; c'est toujours une autorité de plus. [...]" [2]

Au-delà de cette plus grande technicité, les deux définitions s'opposent quant à la paternité du terme "Nasalité". En effet, pour Beauzée, Alexandre-Xavier Harduin - auteur entre autres de *Remarques diverses sur la prononciation* publiées en 1757 - serait le premier qui "ait risqué le mot de Nasalité", faisant ainsi émerger cette notion avant que l'abbé d'Olivet "dans la nouvelle édition de sa Prosodie française en 1767 (art. III. §. Vj.)" n'emploie le terme de Nasalité avec toutes les précautions qu'exige un terme nouveau risqué pour la première fois".

Olivet aurait donc usurpé la paternité de ce terme bel et bien déjà présent dans l'ouvrage de 1757 d'Harduin :

"Le son double peut aussi devenir nasal; mais il est aisé de sentir que la nasalité ne tombe jamais que sur le son simple qui en fait la seconde partie." [11]

Ce commentaire constitue la première apparition du terme "Nasalité" dans l'ouvrage d'Harduin et il est intéressant de souligner qu'il n'est accompagné d'aucun développement mentionnant son originalité.

Dans la seconde édition de son *Traité de la prosodie française*, l'abbé d'Olivet, à la différence d'Harduin, formule lui un commentaire visant à attester l'originalité de son terme "Nasalité" :

"Toute la différence que j'y vois, c'est que dans les aspirées, la consonne H les précède; au lieu que dans les nasales, la consonne N les termine. Pour caractériser les premières [les aspirées] nous avons le terme d'*aspiration* : & puisqu'il n'y en a point encore d'établi pour les secondes, on me permettra celui de *nasalité*. Par l'*aspiration*, la voix remonte de la gorge dans la bouche. Par la *nasalité*, elle redescend du nez dans la bouche." [15]

L'abbé d'Olivet revendique donc explicitement la création du terme "Nasalité", terme qu'il n'avait pourtant pas déjà employé dans la première édition de sa *Prosodie de la langue française* (1736) et qu'il emploie donc forcément après Harduin. Il a donc omis de mentionner cet emprunt soit par méconnaissance des travaux de son prédécesseur, soit pour revendiquer la paternité de ce terme dont il était le premier à fournir une explication à sa sélection et à son opposition à l'"*aspiration*", propriété des sons aspirés.

Il est par ailleurs intéressant de signaler que la revendication de la paternité de ce mot par l'abbé d'Olivet a eu une incidence dans la tradition lexicographique puisque Pierre Larousse, dans son

Grand Dictionnaire Universel (1863-1876), puis Emile Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française* (1872), mentionneront explicitement cette parenté erronée.

4. LA NASALITE CHEZ NICOLAS BEAUZÉE

La question de la nasalité occupe une place centrale dans le système des sons qu'établit Beauzée. Les unités nasales sont en effet au cœur même de la classification qu'il propose et se trouvent même pour la première fois opposées à des unités orales:

"ORAL, adj. Gramm. [...] En grammaire, c'est un adjectif qui sert à distinguer certaines voix ou certaines articulations des autres éléments semblables. Une voix est orale, lorsque l'air qui en est la matière sort entièrement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez: une articulation est orale, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Toute voix qui n'est point nasale est orale; c'est la même chose des articulations. On appelle aussi voyelle ou consonne orale, toute lettre qui représente ou une voix orale ou une articulation orale.[...]" [2]

Après la découverte du concept de voyelles nasales par Dangeau, la notion d'unités nasales est admise par tous les savants qui entreprennent la description des sons du français, mais à aucun moment on lui oppose un autre mode articuloire. Chez Dangeau puis Duclos et Dumarsais par exemple, les unités nasales sont identifiées mais nullement opposées à un autre type d'unités. En opposant les unités orales aux nasales, Beauzée propose donc dans sa *Grammaire générale* (1767) une véritable innovation :

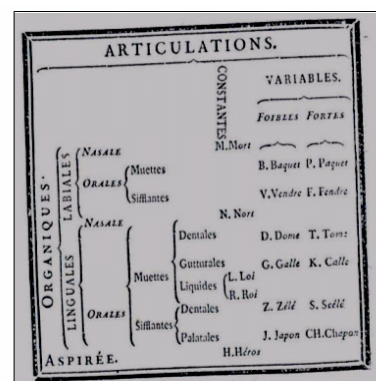


Figure 1 : Les consonnes chez Beauzée

Conformément au processus de thématization lexicale des concepts fondamentaux de ses théories grammaticales, Beauzée n'oublie pas de créer une entrée "Oral, e" dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature*. Cette entrée, tout comme celle de "Nasalité", est la première jamais proposée dans un dictionnaire.

Devenue acception véritable dans l'*Encyclopédie Méthodique*, le terme "Oral, e" ne sera attesté par les

dictionnaires suivants qu'à partir de l'ouvrage de Littré puis rattaché officiellement au domaine de la Phonétique qu'à partir de l'édition de 1932-35 du *DAF* :

"ORAL, ALE (o-ral, ra-l'), adj. [...] 2° Qui est articulé par la bouche, en parlant de lettres et de syllabes. Syllabe qui est rendue orale de nasale qu'elle était." [14]

"ORAL, ALE. adj. [...] Il signifie aussi, en termes de Phonétique, Qui a rapport à la bouche. *Voyelle orale* se dit, par opposition à *Voyelle nasale*, d'un Son qui est émis uniquement par la bouche." [13]

Novateur, Beauzée établit ici, selon nous, certaines fondations de notre phonétique moderne.

5. CONCLUSION

La réflexion que nous avons livrée a permis de montrer que l'identification du son "nasal" en tant qu'unité phonique véritable de notre système était quelque chose de relativement tardif. Sa thématization lexicale au sein de la lexicographie savante l'est encore plus si nous mesurons le temps écoulé entre la publication des travaux de Dangeau (1694) et la parution de la quatrième édition du *DAF* (1762).

Découlant de la maîtrise de ce concept d'unité "nasale", le terme "Nasalité" n'apparaît que peu de temps après, en 1784. Sa consécration lexicale par Beauzée, brillant phonéticien avant l'heure, marque un ancrage certes discontinu mais toutefois bien réel de la description du matériel phonique dans la lexicographie. Peut-être d'ailleurs pouvons-nous voir dans cet ancrage les premiers signes de l'émergence d'une discipline scientifique vouée à la description des sons et qui prendra le nom à la fin du XIX^e siècle de Phonétique ?

BIBLIOGRAPHIE

- [1] S. Auroux. *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga. 1994.
- [2] N. Beauzée, J-F. Marmontel. *Encyclopédie Méthodique. Grammaire & Littérature*. A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 3 vol, 1782-1784-1786.
- [3] N. Beauzée. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag, 1974 (1767).
- [4] N. Catach. "Orthographe et conception de la langue en 1550", *Histoire Epistémologie Langage*, Tome 4, fascicule 2, 79-91. 1982.
- [5] G. Clérico. *Analyses phoniques et prosodiques au XVIème siècle. Origine et préhistoire d'une discipline*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII Saint-Denis. 1995.
- [6] L-C. Dangeau. *Essais de grammaire* (1694), repris dans *Opuscules sur la langue française* (1754).
- [7] D. Diderot, J Le Rond d' Alembert. *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de Lettres*, Stuttgart, F. Frommann Verlag – G. Holzboog, 1990 (1751-1766).
- [8] *Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes; précédée d'un Vocabulaire universel, servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers Editeurs de l'Encyclopédie*. A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 210 vol. 1782-1832.
- [9] J-F. Féraud. *Dictionnaire critique de la langue française*, Ed. de Marseille : chez Jean Mossy père et fils, impr. du Roi. 1787.
- [10] J-M. Fournier. "La généralité dans les théories du son à l'âge classique", *Histoire Epistémologie Langage, Histoire des théories du son*, numéro, 29, 1. 2007.
- [11] A-X. Harduin. *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe*. 1757.
- [12] P. Larousse. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* [CD-ROM]. Genève : Ed. Champion électronique, 2002 (1863-1876).
- [13] *Le dictionnaire de l'Académie française* [CD-ROM] (les 8 premières éditions). Editions Redon.
- [14] E. Littré. *Dictionnaire de la langue française* [CD-ROM], Le grand atelier historique de la langue française, 2001 (1872).
- [15] F. Abbé d'Olivet, *Traité de la prosodie française*, Paris, Barbou. 1767.
- [16] Ch-J. Panckoucke, *Grand vocabulaire français*, Paris, 1767-1774.
- [17] C. Rey. "A la découverte d'un monument oublié: l'Encyclopédie Méthodique", *Les Cahiers de lexicologie*, 88 (1), Garnier, pp. 67-82. 2006.
- [18] C. Rey. *Analyse et informatisation des articles traitant de l'étude des sons dans le dictionnaire Grammaire & Littérature de Nicolas Beauzée et Jean-François Marmontel, issu de l'Encyclopédie Méthodique*. Thèse de doctorat. Aix-en-Provence, 2004.